

## DECISIONS DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PERIGUEUX

Jeudi 27 Novembre 2014, le tribunal correctionnel de Périgueux a condamné un joueur de Périgueux, auteur de violence sur un arbitre (coups de pied et de poing) à :

- ✓ trois mois de prison assorti d'un sursis de 150 heures de travail d'intérêt général à accomplir dans un délai de 18 mois.
- ✓ 200 euros pour outrage à l'égard de l'arbitre assistante.
- ✓ 1 500 euros à l'arbitre pour préjudice moral et 291, 68 euros pour préjudice matériel.
- ✓ 500 euros pour préjudice moral à l'arbitre assistante.
- ✓ 500 euros à l'**UNAF**.
- ✓ 600 euros pour les frais d'avocat.
- ✓ 624,71 euros à la MSA au titre des indemnités journalières.

L'affaire a été plaidée par notre avocat M<sup>e</sup> David Bertol, suite à une agression qui a eu lieu le 8 juin 2014.

L'adhérent a été assisté par un membre de la Section Départementale de la Dordogne.